

FICHE DE DIALOGUE¹
pour l'orientation à l'issue de la
CLASSE DE TROISIÈME

ÉTABLISSEMENT :

Lycée Professionnel Agricole :
.....
.....
Téléphone : Télécopie :

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE :

Numéro d'identifiant : Sexe :
Nom Prénom de l'élève : Date de naissance :
Professeur principal : Classe fréquentée :
Représentant(s) légal (aux) :

2^{ÈME} TRIMESTRE : DEMANDE(S) DE LA FAMILLE / Intention(s) d'orientation:

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Le passage en :

cochez la case de votre choix ou bien classez par ordre de préférence (1, 2, 3)

- 2nde générale et technologique ou en 2nde STHR (Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)
 2nde professionnelle sous statut scolaire sous statut d'apprenti(e)

Vous pouvez préciser la spécialité ou famille de métier :

- 1ère année de CAP sous statut scolaire sous statut d'apprenti(e)

Vous pouvez préciser la spécialité :

A le

Signature du (es) représentant (s) légal (aux)

À remettre au professeur principal de la classe pour le.../.../.....

1 Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs.

Les informations que nous vous demandons au moyen de cette fiche sont nécessaires au professeur principal et au chef d'établissement pour l'orientation de votre enfant, Elles permettent aussi aux services départementaux de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire d'établir des statistiques.

Ces informations sont enregistrées dans le traitement de données Siècle (système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements), mis en place sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens de l'article 6 de la RGPD.

Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter la page « information des familles » de la fiche de renseignements que l'établissement de votre enfant vous a remis au moment de son inscription.

Deuxième trimestre : AVIS PROVISoire(S) D'ORIENTATION DU CONSEIL DE CLASSE

Le conseil de classe répond à la ou aux demande(s) des représentants légaux

Le passage en :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR Favorable Défavorable Réservé
- 2^{de} professionnelle Favorable Défavorable Réservé

- 1^{re} année de CAP Favorable Défavorable Réservé

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :

.....

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

.....

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^e semestre.

RETOUR DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L'ORIENTATION

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.

À le

Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

À remettre au professeur principal de la classe pour le / /

Troisième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s) d'orientation

Nous demandons pour la rentrée prochaine :

Le passage en :

classe par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

- 2^{de} professionnelle
 - sous statut scolaire sous statut d'apprenti

- 1^{re} année de CAP
 - sous statut scolaire sous statut d'apprenti

À le

Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

À remettre au professeur principal de la classe pour le / /

Troisième trimestre : PROPOSITION(S) D'ORIENTATION DU CONSEIL DE CLASSE

Le conseil de classe répond à la ou aux demande(s) des représentants légaux

Le passage en :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR Oui Non
- 2^{de} professionnelle Oui Non
- 1^{re} année de CAP Oui Non

Observations du conseil de classe :

.....

Dispositif de mise à niveau conseillé

Proposition du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :

.....

À le Signature du chef d'établissement

RÉPONSE DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L'ORIENTATION

Nous acceptons la proposition du conseil de classe suivante :

.....
 Celle-ci devient décision d'orientation définitive prise par le chef d'établissement.

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement

Téléphone :avant le / /

À le

Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

À remettre au professeur principal de la classe pour le / /

Maintien : en cas de désaccord au 3e trimestre entre les représentants légaux et le conseil de classe, ils doivent rencontrer le chef d'établissement. Si le désaccord persiste, ils peuvent faire appel ou demander le maintien en classe de 3e.

Redoublement : depuis le décret du 20/02/2018, le chef d'établissement peut prononcer par écrit, à titre exceptionnel une décision de redoublement si un dispositif d'accompagnement pédagogique a été mis en place et qu'il n'a pas permis à l'élève de progresser suffisamment. Les représentants légaux peuvent faire appel de cette décision. Si l'appel est satisfait, le passage dans le niveau supérieur est obtenu.

ENTRETIEN AVEC LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT SUR L'ORIENTATION

Après entretien avec les représentants légaux le/...../..... ,
 la décision d'orientation retenue est :

Motivation de la décision si elle n'est pas conforme à la demande des représentants légaux :

.....

À le
 Signature du chef d'établissement

**RÉPONSE DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L'ORIENTATION
 suite à l'entretien avec le chef d'établissement**

- Nous acceptons** la décision du chef d'établissement.
- Nous n'acceptons pas** la décision du chef d'établissement et demandons le **maintien dans le niveau de la classe d'origine**.
- Nous n'acceptons pas** la décision du chef d'établissement et faisons **appel**.

Rappel de la réglementation concernant la procédure d'appel :

- vous disposez d'un délai de trois jours ouvrables à compter de la réception de la notification pour faire appel de la décision ;
- les parents de l'élève ou l'élève majeur qui en ont fait la demande écrite auprès du président de la commission d'appel (le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant), ainsi que l'élève mineur avec l'accord de ses parents, sont entendus par celle-ci. Ils peuvent adresser au président de la commission d'appel tous documents susceptibles de compléter l'information de cette instance ;
- les décisions prises par la commission d'appel valent décisions d'orientation définitives ;
- lorsque la décision d'orientation définitive n'obtient pas l'assentiment des représentants légaux de l'élève ou de l'élève majeur, ceux-ci peuvent demander le maintien dans le niveau de la classe d'origine pour la durée d'une seule année scolaire.

À le

Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

À remettre au chef d'établissement pour le/...../.....

Les informations que nous vous demandons au moyen de cette fiche sont nécessaires au professeur principal et au chef d'établissement pour l'orientation de votre enfant. Elles permettent aussi aux services départementaux de l'éducation nationale d'établir des statistiques.

Ces informations sont enregistrées dans le traitement de données Siècle (système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements), mis en place sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du RGPD.

Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter la page « Information des familles » de la fiche de renseignements que l'établissement de votre enfant vous a remise au moment de son inscription.

ÉTABLISSEMENT

.....
.....
.....

Téléphone : Mél :

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Numéro d'identifiant : Sexe :

Nom Prénom de l'élève : Date de naissance :/...../.....

Classe fréquentée :

DÉCISION DE LA COMMISSION D'APPEL

Rappel de la demande des représentants légaux :

Rappel de la décision du chef d'établissement motivée :

.....
.....
.....
.....
.....

À l'issue de la commission d'appel, la demande des représentants légaux est :

Acceptée / Refusée

Motivation en cas de décision non conforme à la demande :

.....
.....
.....
.....

Nom et adresse professionnelle du président de la commission d'appel :

Date et signature du président de la commission d'appel :

DEMANDE DE MAINTIEN APRÈS APPEL

En cas de désaccord avec la décision d'appel, le maintien dans le niveau de la classe d'origine peut être obtenu pour la durée d'une seule année scolaire.

Nous n'acceptons pas la décision de la commission d'appel et demandons le maintien dans le niveau de la classe d'origine.

Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

À remettre au chef d'établissement pour le/...../.....